

# La ministre a dit **oui**

## V. De Bue autorise Mons à puiser dans le droit de tirage de l'IDEA pour rénover le Plaza

**Nous nous sommes procuré le courrier que la ministre des Pouvoirs Locaux a adressé aux autorités communales de la Ville de Mons, suite à sa demande de financer la rénovation du cinéma Plaza Art par le biais du fonds de réserve de 4,5 millions d'euros tiré de la revente du câble de la télédistribution par l'IDEA. Comme nous vous le révélions déjà en primeur, ce jeudi matin, la ministre a donné son feu vert au collège communal. Concrètement, il n'y a plus besoin de faire appel à un partenaire privé.**

Le cinéma Plaza Art dans la rue de Nimy a baissé ses volets, mercredi dernier, et ce jusqu'à nouvel ordre. C'est le bourgmestre de Mons Elio Di Rupo (PS) qui a ordonné sa fermeture pour des raisons de sécurité, après un rapport des pompiers défavorable à la poursuite des activités. L'installation électrique était notamment jugée trop dangereuse. Des travaux doivent y être entamés et ceux-ci devraient durer un an. Un projet de rénovation complète de cet immeuble de

5.000 mètres carrés a été mis en place par l'agence d'architecture H2A. Celui-ci est évalué à 4,5 millions d'euros. Un montant trop lourd à supporter pour Mons. L'idée qui a donc été émise est d'utiliser l'argent de la revente du câble par l'intercommunale IDEA. Sauf que la s.a. Mons Rénovation, en tant que filiale de la régie foncière, ne pouvait légalement accéder à ce droit de tirage. Fin 2017, la Ville de Mons a donc signé un bail emphytéotique. But de l'opération: transférer l'usufruit de l'immeuble de Mons Rénovation à la Ville afin de pouvoir accéder à cette manne providentielle. Néanmoins, pour ce faire, les autorités montoises devaient obtenir l'accord de la ministre des Pouvoirs Locaux, Valérie De Bue (MR). La Ville étant en effet sous plan de gestion, le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) doit l'autoriser à affecter cette recette extraordinaire à ce chantier plutôt qu'au remboursement de son emprunt. La légalité de l'opération entre la s.a. Mons Rénovation et la Ville devait également être évaluée par la ministre wallonne.

### QUELQUES RÉSERVES...

Daté du 22 mars, le courrier de la ministre libérale des Pouvoirs Locaux est arrivé ce jeudi matin sur le bureau du bourgmestre. Tenant compte de l'avis globalement favorable du CRAC, Valérie De Bue dit «ne pas s'opposer» à l'opération. La ministre attire cependant l'attention des autorités communales sur plusieurs réserves. Ces remarques ont, tout d'abord, trait aux finances communales. «Le budget initial pour l'exercice 2018, approuvé le 1<sup>er</sup> février 2018 présente au service ordinaire un résultat à l'exercice propre à l'équilibre strict et un boni global de 57.333,48 euros grâce à un crédit spécial de recette de 2.183.139,04 euros. Le crédit spécial sera amené à l'avenir à diminuer voire à disparaître dans les exercices futurs. La trajectoire budgétaire devra donc être revue,» souligne-t-elle.

La ministre wallonne insiste également sur le fait que si la rénovation devait *in fine* dépasser le montant du droit de tirage, la différence devrait alors être prise en charge par la Ville.

*«Il existe un risque potentiel pour les finances de la Ville,»* souligne-t-elle.

Par ailleurs, la libérale rappelle aux autorités communales que les pouvoirs locaux doivent respecter les règles du droit admi-

nistratif dont les principes d'égalité, de non-discrimination et de motivation. *«Autrement dit, sauf disposition légale particulière, il appartient aux pouvoirs publics d'organiser comme ils l'entendent la passation des actes relatifs à leur patrimoine immobilier mais ils doivent assurer un processus de décision suffisamment objectif et un traitement égalitaire et non discriminatoire de leurs interlocuteurs,»* précise-t-elle dans son courrier. Apparemment, la ville de Mons n'aurait notamment pas respecté les règles en matière de publicité au cours de la transaction effectuée avec la s.a. Mons Rénovation. *«Cette publicité permet de respecter l'intérêt général et dans certains cas l'intérêt financier du pouvoir local en ce qu'elle entraîne la possibilité d'obtenir une meilleure offre,»* conclut-elle. ●

V.P.

### Réaction

## « On rase et on reconstruit ! »

L'échevin Marc Darville (PS) a tenu à réagir aux propos tenus par Georges-Louis Bouchez dans nos colonnes et sur nos sites suite au feu vert donné par la ministre De Bue dans le dossier Plaza Art. *«Comment M. Bouchez peut-il encore avoir de la crédibilité auprès des gens en se contredisant à ce point à quelques heures d'intervalle? La veille, il prétend que le droit de tirage était déjà accordé en 2016 et ce jeudi, il annonce en primeur (!) la décision de sa ministre. C'est de la schizophrénie!*

*En plus, il essaie de créer une polémique alors que le bourgmestre au conseil n'a jamais parlé de la ministre, il a toujours affirmé qu'il attendait une réponse de la Région. On dirait presque que c'est grâce à lui que la ministre a dit «oui». Qu'on me dise ce que GLB a fait dans ce dossier? Je le porte à bout de bras depuis 2014,»* s'emporte le socialiste.

### PLUS VITE ET MOINS CHER

Quant aux différentes réserves avancées par la ministre wal-

lonne des Pouvoirs Locaux, Marc Darville les entend parfaitement. *«Notre budget est maîtrisé. Il me faut souligner que le*

*CRAC a donné globalement un avis favorable. Il est par ailleurs normal que la ministre nous demande d'être prudents et de ne pas dépasser les 4,5 millions d'euros,»* dit-il. Et l'échevin de préciser que la méthodologie de la rénovation de l'immeuble occupé par le Plaza allait évoluer, ce qui devrait entraîner une réduction des coûts. *«Nous*

*avons rencontré l'auteur du projet. Au départ, il était convenu que le cinéma ne ferme pas du tout. Mais cela amenait des contraintes techniques et des difficultés qui faisaient monter les prix. Nous allons dorénavant pouvoir procéder de façon plus simple: à partir de l'arrière du restaurant et jusqu'à la place de Bootle, on rase tout et on reconstruit! Le coût sera nettement inférieur aux 4,5 millions annoncés et nous gagnerons du temps. Nous avons promis une commission le 30 mars mais nous*

*l'avons reportée au 19 avril, le temps que le bureau d'étude modifie le cahier des charges et les plans. À cet égard, notre souhait est que toutes les salles deviennent accessibles aux personnes à mobilité réduite.»*

Le président de la S.A. Mons Rénovation préfère toutefois ne pas s'avancer sur la durée des travaux, initialement évaluée

entre 12 et 18 mois.

De son côté, la Ville de Mons via communiqué précise que l'accord de la ministre des Pouvoirs Locaux était indispensable pour utiliser ces 4,5 millions d'euros. *«Après l'accord du conseil communal et un appel public pour désigner l'entreprise qui fera les travaux, la rénovation du Plaza Art pourrait com-*

*mencer après les vacances d'été 2018, » nous annonçait-on.* ●

V.P.

## Réaction

### « Le 19 avril, c'est trop tard ! »

À la demande de plusieurs partis d'opposition, une commission doit se réunir afin d'analyser le cahier des charges pour les travaux au Plaza Art. Ce jeudi matin, Georges-Louis Bouchez (MR) a découvert que la date était fixée au 19 avril. Pour le chef de file des libéraux, c'est trop tard : *« Le conseil a lieu le mardi suivant, ça ne va pas ! Je demande que cette commission ait lieu avant les vacances de Pâques. Je vais introduire une requête en ce sens auprès du collège. Dans le cas contraire, nous serions obligés d'accepter le cahier des charges tel quel ou on dira que c'est la faute de l'opposition si on perd un mois de plus ! »*

GLB précise par ailleurs qu'il n'a toujours pas reçu le cahier des charges ainsi que les rapports des pompiers des 10 dernières années réclamés lors du dernier conseil communal. ●